



Loi & Stratégies
NICOLAS GENTY AVOCATS



ACTUALITÉ

**LA COMMISSION EUROPÉENNE SANCTIONNE INTEL
POUR RESTRICTIONS NON DÉGUISÉES.**



CONTEXTE

Intel s'est livrée à une série de pratiques anticoncurrentielles visant à exclure des concurrents du marché en violation des règles de l'UE en matière d'ententes et d'abus de position dominante.



FAITS

À la suite de cet arrêt, la Commission adopte aujourd'hui une nouvelle décision infligeant une amende à Intel uniquement pour les restrictions non déguisées. Ces restrictions non déguisées ont eu lieu entre novembre 2002 et décembre 2006 et consistaient en des paiements effectués par Intel à trois fabricants d'ordinateurs.



SANCTIONS

La Commission a donc décidé d'infliger une amende de 376,36 millions d'euros à Intel.